

**FONDS DE DOTATION CENTRE HOSPITALIER
EMILE ROUX LE PUY EN VELAY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Siège social : Centre Hospitalier Emile Roux
12 boulevard du Dr Chantemesse
BP 20352
43012 Le Puy-en-Velay

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux Le Puy en Velay,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux Le Puy en Velay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Parmi les comptes qui sont sujets aux estimations comptables significatives figurent les fonds dédiés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les données décrites dans la partie « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe pour apprécier leur valeur d'inventaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 22 juin 2026

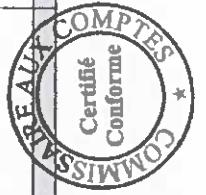
Le Commissaire aux Comptes

AESB


Vincent Faure

		ACTIF		31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net		
	frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles :						
	- Frais d'établissement						
	- Frais de recherche et de développement						
	- Donations temporaires d'usufruit						
	- Concessions, droits						
	- Autres immobilisations						
	- Immobilisations incorporelles en cours						
	Immobilisations corporelles :						
	- Terrains						
	- Constructions						
	- Installations techniques, matériel et outillage						
	- Avances et acomptes						
	- Immobilisations corporelles en cours						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières :						
	- Participation et créances rattachées						
	- Créances rattachées à des participations						
	- Autres titres immobilisés						
	- Prêts						
	- Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00			
	Stocks et en-cours						
	Créances						
	- Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	- Créances reçues par legs ou donations						
	- Autres créances						
	- Charges constatées d'avance						
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement	17 666.33		17 666.33		17 325.33	
	- Disponibilités						
	- Instruments financiers à terme et jeton détenus						
	TOTAL III	17 666.33	0,00	17 666.33		17 325.33	
Comptes de régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion Actifs (VI)						
	TOTAL DE L'ACTIF (III+III+IV+V+VI)	17 666.33	0,00	17 666.33		17 325.33	

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres :		
	- Fonds propres sans droit de reprise		
	- Fonds propres statutaires		
	- Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	- Fonds statutaires	10 261.50	10 820.50
	- Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	- Réserves statutaires ou contractuelles		
	- Réserves pour projet de l'entité		
	- Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
Fonds propres consommables	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	10 261.50	10 820.50
	- Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds reportés et dédiés	- Fonds dédiés	5 604.83	5 604.83
	TOTAL II	5 604.83	5 604.83
PROVISIONS	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour charges		
Dettes	TOTAL III	0.00	0.00
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts auprès des étab. de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes fournisseurs et comptes ratt.		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immo. et comptes ratt.	1 800.00	900.00
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Comptes de régularisation	TOTAL IV	1 800.00	900.00
	Ecart de conversion Passif V		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)		17 666.33	17 325.33



FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations Ventes de biens et services - Ventes de biens - Ventes de services Produits de tiers financeurs : - Concours publics et subventions d'exploitation - Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable - Ressources liés à la générosité du public -- Dons manuels -- Mécénats -- Legs, donations et assurances-vie - Contributions financières Utilisation des fonds dédiés Reprises sur amortissements et provisions Autres produits	559.00	503.97
	Total des produits d'exploitations I	559.00	503.97
Charges d'exploitation	Achats matières premières et marchandises Services extérieurs : - Sous-traitance - Locations et charges - Entretien, réparations et maintenance - Primes d'assurances - Etudes, documentations, séminaires, conférences Autres services extérieurs : - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Publicité, relations publiques - Déplacements, missions et réceptions - Frais postaux et frais de télécommunication - Services bancaires et assimilés - Cotisations diverses Impôts et taxes Charges de personnel : - Rémunération du personnel - Charges de sécurité sociale et de prévoyance Aides financières Autres charges courantes Dotations aux amortissements et provisions Reports en fonds dédiés	900.00 23.58	900.00 13.68
	Total des charges d'exploitation II	923.58	913.68
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		- 364.58	- 409.71
Produits et charges financiers	Produits financiers III	364.58	499.71
	Charges financières IV		
RESULTAT FINANCIER (III-IV)		364.58	499.71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)		-	90.00
Produits et charges exceptionnels	Produits exceptionnels V		
	Charges exceptionnelles VI		90.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-	90.00
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		923.58	1 003.68
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		923.58	1 003.68
EXCEDENT OU DEFICIT		-	-
Contributions volontaires en nature - Dons en nature - Prestations en nature - Bénévolat TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens - Prestations en nature - Personnel bénévole TOTAL			



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Table des matières

1 – Préambule	2
2 – Objet social	2
3 – Nature et périmètre des activités et moyens mis en œuvre.....	3
4 – Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
5 – Tableau de variation des fonds propres et fonds dédiés	3
6 – Compte d'emploi ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1991	4
7 – Tableau de suivi des fonds dédiés	5



1 – Préambule

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsqu'applicable à l'entité, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 17 666,33€
- Total des produits d'exploitation : 559,00 €
- Résultat comptable de l'exercice : 0,00€

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels du fonds de dotation arrêtés par le Conseil d'administration.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du fonds de dotation. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

2 – Objet social

Le Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile-Roux Le Puy en Velay a comme objectif de faciliter toute action d'intérêt général contribuant à investir afin d'améliorer le cadre de l'hospitalisation des patients ou l'hébergement des résidents ; modernisation de l'hôpital (construction, rénovation, aménagement...) ; développement de l'innovation et de la recherche; soutien aux nouveaux investissements de matériel de pointe et/ou contribuant à la prise en charge des patients et des résidents; amélioration de l'accueil et des conditions de vie des patients et des résidents; amélioration des conditions d'exercice des professionnels ; développement du centre hospitalier Emile Roux dans le cadre de sa mission de service public.



3 – Nature et périmètre des activités et moyens mis en œuvre

Le Fonds de dotation du Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay collecte des fonds destinés à la réalisation de son objet social.

4 – Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun don n'a été perçu sur l'exercice 2025.

Le fonds de dotation n'a perçu aucun avantage ou ressource prévus à l'article 4-2 de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

5 – Tableau de variation des fonds propres et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds statutaires	10 820,50			559,00	10 261,50
Fonds dédiés	5 604,83				5 604,83
TOTAUX	16 425,33	-	-	559,00	15 866,33



6 – Compte d'emploi ressources collectées auprès du public prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1991

EMPLOIS	Emplois de 2025	Affectation par emplois des ressources collectées	RESSOURCES	Ressources collectées en 2025	Suivi des ressources collectées
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		16 425,33 €
1/ PROJETS DU FONDS DE DOTATION URC du CHER Evènements Fin de vie Service réanimation Chirurgie ORL du CHER Services Chirurgie Vasculaire et HAD du CHER Association David 43 Fédération digestive du CHER et nutrition Vêtements et chaussures SAMU Plaque mortuaire Photos mise en valeur dons d'organes	923,58 €		1/ RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 1.1/ Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés Legs et autres libéralités non affectées 1.2/ Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2/ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2/AUTRES FONDS PRIVES		
3/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT			3/AUTRES PRODUITS	364,58 €	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	364,58 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	923,58 €	- €	VI - TOTAL GENERAL	364,58 €	16 425,33 €
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		15 866,33 €



7 – Tableau de suivi des fonds dédiés

Exercice 2025	Destination	Montant initial	Fonds engagés exercices précédents	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Nouvelles ressources affectées au cours de l'exercice	Fonds restant à engager à la fin de l'exercice
KERKENI Solange	2018 Apport initial - Création du Fonds	15 000,00 €		10 820,50 €	559,00 €		10 261,50 €
OXYGENE	2018 Mise en place d'un observatoire de prise en charge des troubles du sommeil dans le syndrome fibromyalgique	20 000,00 €	20 000,00 €	- €			- €
LABORATOIRE LEO	2019 Recherche clinique	5 000,00 €	5 000,00 €	- €			- €
ROTARY CLUB	2019 Projet nutrition "Serious Game" Etudiant + 8 tablettes	3 000,00 €	3 000,00 €	- €			- €
CHANT AIGUILHE	2019 Affectation libre	100,00 €		- €			- €
CLUB SOROPTIMIST	2019 Pour UTEP (MC OMBRET)	1 000,00 €	1 000,00 €	- €			- €
KERKENI Solange	2019 Affectation libre	5 000,00 €	3 304,92 €	- €			- €
CHANT AIGUILHE	2020 LES PATIOS DU VELAY	1 524,28 €	1 524,28 €	- €			- €
ACEF AURA	2020 DON COVID	3 000,00 €	2 758,52 €	- €			- €
GARNIER PAUL	2020 DON COVID	250,00 €	250,00 €	- €			- €
LES AMIS DE ST JACQUES	2020 DON COVID	500,00 €	500,00 €	- €			- €
RIVET JEAN PAUL	2020 DON COVID	100,00 €	100,00 €	- €			- €
RIVET MARYVONNE	2020 DON COVID	100,00 €	100,00 €	- €			- €
GOUTALAND PIERRE	2020 DON COVID	50,00 €	50,00 €	- €			- €
VASSELON MARIE ANNETTE	2020 Améliorer conditions d'accueil des familles, du personnel et des patients du Service réanimation	240,00 €	240,00 €	- €			- €
BRISTOL MYERS SQUIBB SARL	2020 Recherche clinique - programme d'éducation thérapeutique	5 000,00 €	5 000,00 €	- €			- €
FOND* D'ENTREPRISE PRIX F GATTEFOSSE	2020 Protocole Aromathérapie Raoul Crouzevoulon IADE Bloc	5 000,00 €	895,17 €	4 104,83 €			4 104,83 €
CAGNOTTE LEETCHI	2020 DON COVID	5 189,13 €	5 189,13 €	- €			- €
KERKENI Solange	2020 CHIRURGIE ORL	10 000,00 €	10 000,00 €	- €			- €
Soroptimist	2022 Education thérapeutique	1 500,00 €		1 500,00 €			1 500,00 €
Centre danse du Puy	2022 Personnel du CHER	500,00 €	500,00 €	- €			- €
Sandra de Oliveira dos Santos	2022 Personnel du CHER	500,00 €	500,00 €	- €			- €
Créa Danse	2022 Personnel du CHER	500,00 €	500,00 €	- €			- €
Lumeen	2022 Recherche Clinique	850,00 €	850,00 €	- €			- €
Atsen santé	2023 EPU nutrition et pédalière exercice fédération digestive du CHER	1 400,00 €	1 400,00 €	- €			- €
Lescure	2023 Services chirurgie digestive et HAD	200,00 €	200,00 €	- €			- €
TOTAUX		85 503,41 €	62 400,89 €	16 425,33 €	559,00 €	- €	15 866,33 €

